

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le jeudi huit octobre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux octobre deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Laure PALISSE, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, Mme Mathilde LALART, M. Alban VARUTTI, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS, M. Christophe ANGOMARD

Absent ayant donné pouvoir :

Mme Emmanuelle BÉTY	donne procuration à	M. Damien LE ROUX,
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Charline TANGUY	donne procuration à	M. Bernard GIUMELLI
M. Armel PÉDRON	donne procuration à	M. Éliseo BASTARD

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Bertrand DESSIRIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

41. Migrants d'Europe de l'Est : démarche de résorption du bidonville de la Jalière

Monsieur Damien LE ROUX rapporte :

Depuis le début de la nouvelle mandature, la thématique des migrants d'Europe de l'Est fait l'objet d'un investissement particulier, avec pour objectif la fermeture, à moyen terme, du bidonville de la Jalière.

I. DES INSTALLATIONS ILLICITES

Comme nombre de communes de l'agglomération nantaise, la ville d'Orvault a connu plusieurs occupations illicites depuis le mois d'avril. Des voyageurs se sont installées en avril sur le rond-point du Croisy et au mois de juin route de Vannes.

Il en a été de même avec l'occupation de parcelles privées par deux groupes de Migrants d'Europe de l'Est, le 4 mai rue Jean Rouxel et le 3 juillet route de Vannes.

Plus largement la période estivale a connu un nombre important d'expulsions dans la métropole avec des conséquences pour de nombreuses communes, dont Orvault.

A chaque occupation, les propriétaires ont été accompagnés dans leur démarche par les élus et les services de la commune.

Il est à souligner l'excellente coordination entre les services de la préfecture, la police municipale et la police nationale.

Pour l'ensemble de ses occupations, l'évacuation a été réalisée dans les 48 heures qui ont suivi l'installation.

II. LES CONDITIONS D'OUVERTURE DU TERRAIN D'INSERTION

La réception du terrain d'insertion est intervenue le 17 avril. Les premiers occupants ont intégré, le 30 juin, le mobil-home qui leur a été attribué dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire de six mois.

Ce décalage s'explique par la volonté de faire coïncider la fermeture du bidonville de la rue Jean-Rouxel avec l'ouverture du terrain d'insertion.

La coordination de cette fermeture a été assurée par les services de l'État, à la suite d'une demande d'expulsion formulée par Nantes Métropole, propriétaire du bassin d'orage occupé depuis mai 2013.

Les deux derniers occupants, un couple, ont été pris en charge par un opérateur mandaté par l'État dans le cadre d'une mise à l'abri.

III. LA RESORPTION DU BIDONVILLE DE LA JALIERE

Dans la continuité des démarches engagées, l'ensemble des ménages a été réuni à plusieurs reprises afin de préparer le contingentement et la sécurisation du bidonville. Cette démarche a consisté à maintenir sur le site uniquement les familles ne disposant d'aucune solution de logement.

Les principales étapes ont été les suivantes :

- **Avril** : retrait de 25 épaves ;
- **Avril** : mise à disposition de brouettes et de pelles afin de permettre aux habitants de procéder au nettoyage du site et au retrait des caravanes inoccupées ;
- **D'avril à mi-juillet** : mise à disposition d'une seconde benne ;
- **16 juillet** : réalisation de l'opération de contingentement et de sécurisation du bidonville.

Cette dernière opération a notamment permis :

- La mise aux normes d'un compteur électrique, l'installation d'un bloc de prises destiné aux huit ménages et la remise d'une rallonge à chaque famille (Ville) ;
- La destruction des caravanes inutilisables et des habitats auto-construits (Nantes Métropole) ;
- La sécurisation du site (Nantes Métropole) ;
- La remise à chacune des huit familles d'un courrier, traduit en roumain, accompagné d'une attestation de remise de matériel.

Il convient de saluer l'engagement sans faille des équipes du pôle Erdre et Cens ainsi que de la mission Résorption des bidonvilles de Nantes Métropole, dont la mobilisation a permis la réussite de cette opération d'envergure.

Les objectifs à venir :

- Fermer le bidonville au plus tard le 30 juin 2027
- Accompagner progressivement les huit familles ayant bénéficié d'un diagnostic sociologique et d'une évaluation sociale vers des solutions de logement adaptées, grâce à la mobilisation des dispositifs d'insertion appropriés.

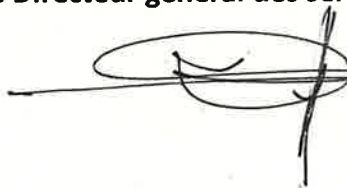
INFORMATION

Sur proposition de la commission Cohésion sociale et tranquillité publique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la démarche en cours de résorption du bidonville de la Jalière.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 octobre 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services



Laurent DELBECQUE



Le secrétaire de séance



Bertrand DESSIRIER

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : 13 OCT. 2026
Et par publication le : 13 OCT. 2026



10 OCT 1956

18 OCT 1956